

8^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **lundi 20 novembre 2023**, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE

4473, rue Saint-Félix, Québec

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Marianne Fleury	Présidente
Mme Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente
M. Michel Lagacé	Trésorier
Mme Ariane Ste-Marie	Secrétaire
M. Jean-Pierre Fillion	Administrateur
M. Denis Jean	Administrateur
M. Philippe Moussette	Administrateur

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Catherine Arrouart	Administratrice
M. Pierre Fortin	Administrateur

LE QUORUM EST CONSTATÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT :

M. Louis Martin	Conseiller municipal
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale
Mme Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
Mme Virginie Bocher	Secrétaire de soutien

12 participants

8^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **lundi 20 novembre 2023**, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE

4473, rue Saint-Félix, Québec

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Ouverture de l'assemblée	19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	
3. Adoption du procès-verbal du 16 octobre 2023	19 h 05
4. Suivi du procès-verbal du 16 octobre 2023	19 h 10
5. Période d'intervention des conseillers municipaux	19 h 25
6. Période de questions et de commentaires des citoyens	19 h 35
7. Dossiers du conseil de quartier	19 h 55
• Projet de tramway	
• Secteur Boulevard de la Chaudière	
• Livre d'or	
• Sécurité	
• Mobilité durable	
• Environnement et protection de la nature	
• Marché public	
• Projet Golf de Cap-Rouge	
• Club Lions – Parc des Écores	
8. Fonctionnement	20 h 40
• Information et communication	
• Trésorerie	
9. Divers	20 h 50
10. Levée de l'assemblée	21 h 00

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Mme Marianne Fleury, ouvre la séance à 19 h 04.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CQCR-23-CA-45

Sur proposition de Mme Marianne Fleury, appuyée par Mme Marie-Ève Lacroix, l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 16 octobre 2023

Résolution CQCR-23-CA-46

Sur proposition de Mme Marianne Fleury, secondée par M. Denis Jean, le procès-verbal du 16 octobre 2023 est adopté, avec les modifications proposées,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal du 16 octobre 2023.

Sécurité dans le vieux Cap-Rouge : La rencontre des conseils de quartier de l'arrondissement Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge par le service de planification de l'aménagement et de l'environnement aura lieu le 27 novembre. La rencontre avec le CQCR concernant les problématiques du vieux Cap-Rouge en particulier pourrait être organisée début décembre.

Piscine de Cap-Rouge : Mme Lafond n'a pas encore reçu de réponse à la **Résolution CQCR-23-CA-42**, mais la demande a bien été prise en charge et est en cours d'analyse.

Secteur Boulevard de la Chaudière : Concernant la **Résolution CQCR-23-CA-43**, Mme Lafond a reçu du Service de Planification de l'aménagement et de l'environnement la réponse suivante le 8 novembre 2023:

« La Vision d'aménagement pour le secteur Chaudière fait actuellement l'objet de certaines révisions en vue de son adoption par le conseil de ville, adoption qui est prévue le plus rapidement possible. Par la suite, un programme particulier d'urbanisme sera élaboré afin de mettre en œuvre la Vision. Dans le cadre de cet exercice, la Ville de Québec s'est engagée à compenser les 11 ha de boisés qui seront coupés pour faire place au centre d'exploitation et d'entretien du tramway. Rappelons qu'en mai 2022, la Ville de Québec s'est notamment engagée à conserver deux lots lui appartenant et totalisant 4,5 ha dans le secteur Chaudière. Depuis cette annonce, les analyses ainsi que les discussions avec des propriétaires privés du secteur se poursuivent afin d'identifier les 6,5 ha manquants et pouvant représenter la meilleure opportunité de compensation. »

Sécurité routière : La pancarte qui doit être installée sur un poteau privé n'a toujours pas trouvé preneur.

Herbe à poux : Selon le suivi de M. Ramdani, conseiller en environnement, les actions suivantes ont été réalisées :

- Inventaire et cartographie de l'herbe à poux dans le secteur Cap-Rouge.
- Traitement des secteurs fortement infestés avec du chlorure de sodium ou de l'eau chaude.
- Organisation d'une journée de sensibilisation des citoyens en partenariat avec le Conseil de bassin versant de la rivière Cap-Rouge.

5. Période d'intervention des conseillers municipaux

Mme Anne Corriveau :

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 novembre : Plusieurs subventions ont été accordées à des organismes de Cap-Rouge dont les Camps Kéno, le Cercle de musique de Cap-Rouge, la Maison Léon Provancher, la société historique de Cap-Rouge, le Mouvement d'animation artistique de Cap-Rouge.

Le service d'entraide Basse-Ville du quartier St-Roch a inauguré de nouveaux locaux rue Watt, abritant le Grenier à meubles. Les dons de meubles sont acceptés pour aider les plus démunis et les nouveaux arrivants à aménager leurs logements.

M. Louis Martin :

Le conseil d'arrondissement a adressé une motion de félicitations à M. Boissel, coordonnateur de la Maison des jeunes de Cap-Rouge, qui a pris sa retraite après presque 40 ans.

Le MSCCR (Mouvement des Services à la communauté du Cap-Rouge) a reçu une subvention de 500\$ pour la prise de possession de leur nouveau local à l'étage du centre communautaire.

Corridor scolaire : Le chantier de l'École des Sources est presque fini. La signalisation électrique n'est pas encore branchée. Les intersections ne sont que très légèrement surélevées. M. Martin a demandé confirmation que cette hauteur respecte les normes.

Sécurité routière : Les conseils de quartier peuvent contacter le service de Police pour emprunter le système sac-à-dos qui permet d'afficher la vitesse des automobilistes pour une activité de sensibilisation.

Carnaval de Québec : La descente de la Promenade des sœurs sera transformée en glissade le temps d'une activité organisée dans le cadre du Carnaval de Québec. Des dépliants seront distribués aux résidents concernés. Le carnaval sera responsable de l'entretien et du déneigement.

Qualité de l'air : Les interdictions de chauffage au bois lors de périodes de smog seront désormais annoncées par la Ville. Il sera possible de s'inscrire pour recevoir une alerte par courriel. Outre les poêles à bois utilisés pour le chauffage, les foyers décoratifs et d'ambiance utilisant du bois vont également être interdits. Les foyers doivent être déclarés avant le 1^{er} avril grâce à un formulaire en ligne. Des subventions seront accordées pour l'enlèvement d'un foyer, ou le remplacement par un foyer conforme.

6. Période de questions et de commentaires des citoyens

Une citoyenne s'interroge sur l'avenir du site de l'ancienne usine Anacolor (voir procès-verbal du 16 octobre 2023). Elle demande si une analyse du sol a été réalisée. Selon M. Martin, une analyse a été effectuée lors de l'achat. Les résultats devraient être publics sauf s'ils sont sujets à la prise de décision actuelle. Une demande pourrait être faite en vertu de la loi sur l'accès à l'information.

Une autre citoyenne aimerait savoir pourquoi le sentier Émilie-Chamard n'est pas complété. L'absence d'éclairage et de rampe n'en permettent pas encore l'utilisation. Une plainte peut être effectuée auprès du 311, considérant l'important retard de ce chantier.

Plusieurs résidents de la rue St-Sébastien sont présents pour porter à l'attention du CQCR une problématique de sécurité routière. Depuis quelques années, ils constatent une augmentation importante de l'achalandage et de la vitesse, dus au fait que la rue serait utilisée pour éviter la circulation sur Promenade-des-Sœurs. Suite à une pétition signée par la quasi-totalité des résidents et déposée au conseil d'arrondissement, des mesures de vitesse ont été effectuées par la Ville le 21 août et considérées comme normales et ne nécessitant pas d'intervention. Les citoyens déplorent que le moment choisi pour ces mesures ne reflète pas le problème, qui survient principalement en période scolaire et à certains horaires. Le CQCR propose de faire appel et de demander une nouvelle évaluation. M. Lagacé rédigera une résolution pour la rencontre du 18 décembre.

Un citoyen demande si la Ville a prévu de légiférer sur les feux extérieurs. Selon M. Martin et Mme Corriveau, la Ville n'a aucune intention d'intervenir à ce sujet, malgré les nombreuses plaintes de citoyens. La seule réglementation existante concerne les distances minimales à respecter entre les foyers, les bâtiments et les voisins. Une citoyenne mentionne que la ville de Québec a mandaté l'organisme CERFO pour une étude de la qualité de l'air. Des capteurs peuvent être posés chez les citoyens qui acceptent de participer.

7. Dossiers du conseil de quartier

Tramway : Mme Fleury remercie les membres du CA pour leur participation à l'effort collectif des conseils de quartier de témoigner de leur soutien au projet de tramway.

Secteur Boulevard de la Chaudière : Pas de nouveaux développements, (voir la réponse de la Ville à la résolution **CQCR-23-CA-43**, p. 4, point 4.).

Livre d'or : Pas de suivi concernant la mention honorable décernée à la Friperie Cap-Rouge.

Mobilité durable et sécurité routière :

Le projet commun des conseils de quartier dans le cadre du programme de mobilisation à la sécurité routière a été abandonné. Une rencontre est prévue le 21 novembre pour discuter d'un autre projet éventuel. Toutefois, la demande de subvention pour la dernière année de ce programme doit être déposée le 30 novembre. Après discussion des différentes options, le CQCR adopte donc les deux résolutions suivantes :

Résolution CQCR-23-CA-47

Le conseil de quartier du Cap-Rouge accepte de participer au projet de mobilisation pour la sécurité routière de l'école l'Arbrisseau à hauteur de 500\$, sous réserve de l'approbation dudit projet.

Sur proposition de Mme Marianne Fleury, secondée par Mme Ariane Ste-Marie, la résolution est adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution CQCR-23-CA-48

Le conseil de quartier du Cap-Rouge déposera une demande de subvention dans le cadre du programme de mobilisation à la sécurité routière pour l'achat de pancartes qui seront distribuées aux citoyens.

Sur proposition de Mme Marianne Fleury, secondée par Mme Ariane Ste-Marie, la résolution est adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Environnement et protection de la nature :

La version finale du plan de la Vision de la Mobilité Active sera présentée le 27 novembre 2023.

Table de concertation vélo : M. Jean-Pierre Fillion demande si le CQCR aimerait organiser une activité dans le cadre du mois du vélo en mai 2024. Une randonnée avec les élus est suggérée.

Mme Marie-Ève Lacroix a participé à la rencontre du 26 octobre qui présentait le Plan régional des milieux humides et hydriques, l'intérêt des milieux humides et de leur préservation. Les enregistrements des rencontres du 26 octobre (présentation) et du 2 novembre (consultation publique) sont disponibles en ligne.

Marché public : Producteurs et clients ont bien apprécié la tenue du Marché public au Parc Provancher. Le comité organisateur souhaiterait conserver le même emplacement pour l'édition 2024. Il faudrait toutefois trouver une solution pour l'entreposage du matériel en fin de saison, car l'école Marguerite d'Youville demande que le gymnase soit libéré avant la rentrée scolaire.

Projet du Club de Golf de Cap-Rouge : Pas de nouveaux développements.

Club Lions – Parc des Écores : Pas de nouvelles informations.

8. Fonctionnement

- Information et communication :

Les assurances du CQCR ont été renouvelées.

- Trésorerie :

Le trésorier, M. Michel Lagacé, annonce un solde de trésorerie de 4026,00 \$ dont 1026,00 \$ dans le compte courant et 3000 \$ pour la subvention du programme de soutien à la mobilisation pour la sécurité routière, auxquels il faut soustraire le chèque de 150 \$ pour la fondation de l'école Marguerite d'Youville et le chèque de 2997,98 \$ émis au nom de Signalisation Katitec

Inc. pour paiement des pancartes de sécurité routière. Le solde est donc de 876,00 \$ dans le compte courant et 2,02\$ pour la subvention.

Résolution CQCR-23-CA-49

Sur proposition de Mme Marianne Fleury, appuyée par Jean-Pierre Fillion, il est résolu de remettre une somme de 100 \$ à Mme Virginie Bocher pour la rédaction du procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

10. Levée de l'assemblée

Sur proposition de M. Denis Jean, secondée par M. Michel Lagacé, l'assemblée est levée à 21 h 07.

Procès-verbal préparé par Mme Virginie Bocher et révisé par Mme Marianne Fleury et Mme Ariane Ste-Marie.

Mme Ariane Ste-Marie, secrétaire

Mme Marianne Fleury, présidente

signé

signé
